

connaissances connexes dans des conditions équitables. De plus, elle favorise l'élaboration de dispositions législatives sur les droits de propriété intellectuelle, au besoin. Le Canada fait également partie du GATT et a adhéré à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Aux fins de l'article 27,3 b), un brevet peut être obtenu dans tous les domaines biotechnologiques. Les pays membres peuvent ne pas accorder de brevets pour les animaux et les végétaux (et essentiellement les procédés biologiques pour la production de végétaux ou d'animaux). Toutefois, ils doivent prévoir une certaine forme de protection des variétés végétales. En général, on considère que l'UPOV prévoit une protection adéquate des végétaux. L'UPOV a été créée pour promouvoir la recherche et le développement des variétés végétales car, on estimait que la loi sur les brevets était trop restrictive. Les restrictions encore plus sévères imposées aux sélectionneurs dans la nouvelle convention de 1991 de l'UPOV vont au-delà des dispositions de la législation sur les brevets dans de nombreux domaines.

L'imposition de restrictions draconiennes vient principalement du monde des affaires. Entre le milieu des années quatre-vingts et le milieu des années quatre-vingt-dix la vente des semences dans le monde a presque triplé pour atteindre les 3,3 milliards de dollars américains annuellement. Les pays de l'OCDE détiennent plus de 90 p. 100 des brevets (et 98 p. 100 du revenu généré) et plus de 85 p. 100 des droits des sélectionneurs. L'Accord sur les ADPIC reçoit une couverture internationale. On exerce une forte pression pour continuer à promouvoir les droits de propriété. Le Canada doit toutefois tenir compte de ses engagements de subvenir aux besoins des générations futures en nourriture et en santé.

Stanley Brunn ¹⁵ a aussi attiré l'attention sur de nombreux domaines où les frontières internationales ont encore une importance. Plusieurs de ces domaines peuvent être évalués, tels le mode de vie, le bien-être des enfants et les politiques concernant les plantes et les animaux.

Recommandations

- Le Canada doit se demander comment évaluer le plus objectivement possible les questions frontalières, comme la fonction des frontières, les approches fonctionnelles et disfonctionnelles.
- Le Canada doit envisager de jouer un rôle dans le débat international sur les questions éthiques entourant l'attribution des brevets pour l'exploitation des ressources génétiques, ainsi que la protection du savoir traditionnel.
- Le Canada doit trouver un juste équilibre entre la forte pression exercée pour continuer à promouvoir les droits de propriété et la nécessité de subvenir aux besoins des générations futures en nourriture et en santé.

¹⁵ *The Geopolitics of Life and Living: Where Boundaries Still Matter*, Stanley D. Brunn et. John F. Watkins, Department of Geography, University du Kentucky, Lexington, Kentucky.